

Extension du réseau d'eau.

Le Maire expose au Conseil municipal les problèmes techniques et financiers posés par le lotissement des "Terrasses.. et sa conséquence, l'extension du réseau d'adduction d'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide :

- 1° Le principe d'une extension du réseau par pompage dans les alluvions de la Moselle et rehaussement à Endres est admis.
- 2° Le Conseil municipal demande à la Direction départementale du Génie rural de Béziers Toulouï assurer l'étude et la dotation des travaux et charge M. Dufour de la Direction technique de l'Entreprise.
- 3° Le Conseil municipal, vu, l'avant projet s'élevant à 28 millions, demande l'octroi d'une subvention départementale en annuité.
- 4° La Société de lotissement "les Terrasses.. étant le principal bénéficiaire de cette extension du réseau, il estime que la part incomitant à la Commune dans le financement de l'entreprise doit être égale à celle des lotisseurs et fixer la répartition suivante des charges : dotation faite de la valeur en capital des annuités soit 9 800 000 F, il reste 18 200 000 F comprenant 8 000 000 F pour canalisations, branchements intérieurs du lotissement à déduire également. Restera donc 10 200 000 F soit 5 000 000 F pour les lotisseurs et 5 200 000 F pour la commune.
- 5° La part contributive de la Société de lotissement "les Terrasses.. serait ainsi fixée à 13 000 000 F à verser avant le début des travaux, en capital.
- 6° Le Conseil municipal dans le but d'équilibrer comme il se doit le budget du Service des Eaux de la Commune, décide d'étudier en vue de la d'un renouvellement le prix actuel du m³ d'eau: cette augmentation éventuelle ne pouvant avoir effet que lorsque la distribution sera constante et suffisante, en toutes saisons à tous les abonnés.